

**QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 19 décembre 2024**

**Rapporteur :  
Monsieur Jacques LE ROUX**

**N° 53**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 23/12/2024
- la transmission au contrôle de légalité le : 23/12/2024 (accusé de réception du 23/12/2024)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Adoption du Schéma de Promotion des Achats publics Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER) - 2025-2030**

**Il est proposé d'adopter le premier Schéma de Promotion des Achats publics Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER) pour la période 2025-2030.**

\*\*\*

La loi relative à l'économie sociale et solidaire (n°2014-856 du 31 juillet 2014, art. 13) a créé l'obligation, pour certaines collectivités, en fonction de leur volume d'achat d'adopter un Schéma de Promotion des Achats publics Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER). Sont concernées, les collectivités dont le montant total annuel des achats est supérieur à 50 millions, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023 (Décret n°2022-767 du 2 mai 2022).

Ces dispositions ont été reprises à l'article L. 2111-3 et D. 2111-3 du Code de la commande publique. Cet article précise que le SPASER « détermine les objectifs de politique d'achat comportant des éléments à caractère social visant à concourir à l'intégration sociale et professionnelle de travailleurs handicapés ou défavorisés et des éléments à caractère écologique ainsi que les modalités de mise en œuvre et de suivi annuel de ces objectifs. Ce schéma contribue également à la promotion de l'économie circulaire ».

Quimper Bretagne Occidentale, avec un volume d'achat annuel évalué à plus de 50 millions € HT en 2023 est soumise à cette obligation. La ville de Quimper s'en approche avec un volume d'achat évalué à 40 millions € HT en 2023. Le service commande publique étant un service mutualisé entre QBO et la Ville de Quimper, il apparaît évident d'adopter un schéma commun.

Outre le fait de se conformer à cette obligation, l'agglomération et la ville souhaitent par l'adoption de ce schéma souhaitent mettre en œuvre une véritable politique achat et devenir acteurs du développement d'une économie locale durable.

La collectivité est déjà inscrite dans un processus d'achats responsables : démarche d'éco-construction (l'EHPAD Le Roi Gradlon, le bâtiment administratif de la Providence...), une 2<sup>ème</sup> place aux trophées Européen Procura et, pour le Pôle d'Echange Multimodal (PEM), la collectivité était nommée dans la catégorie « Achat circulaire de l'année 2022 », plus de 23 000 heures d'insertion sociales dans nos marchés en 2023. Il s'agit, par le biais de ce document, de mettre en valeur les initiatives mises en œuvre par les agents de la collectivité.

Ce premier SPASER est une feuille de route de l'achat public au sein de l'agglomération et de la Ville, qui se veut opérationnel et intelligible.

Le SPASER est construit autour des 4 axes suivants :

- Une commande publique responsable au service de la transition écologique ;
- Une commande publique sociale et équitable, inclusive et luttant contre les discriminations ;
- Une commande publique responsable soucieuse du développement économique territorial ;
- Une commande publique tournée vers la performance de ses achats.

À chacun de ces enjeux sont associés des objectifs et des indicateurs qui permettront de suivre l'avancement des actions mise en œuvre dans le cadre du Schéma. Conformément aux dispositions du Code de la commande publique, les indicateurs seront publiés tous les deux ans.

Afin d'accompagner les agents au mieux dans ce changement de pratique, des formations et actions de sensibilisation seront menées et des outils opérationnels vont être déployés comme un référentiel de critères environnementaux. En outre, des démarches en faveur des relations fournisseurs seront entreprises : information des entreprises sur les marchés à venir, sur les règles des marchés publics, actions en lien avec d'autres acteurs publics et privés. Le succès de la mise en œuvre du SPASER dépendra du dialogue entre la collectivité et son écosystème économique, afin de convaincre ses fournisseurs d'intégrer les enjeux du développement durable.

Ce schéma s'inscrit dans l'ensemble des politiques publiques communautaires et communales existantes.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, décide à l'unanimité des suffrages exprimés, d'adopter ce premier Schéma de Promotion des Achats publics Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER) pour la période 2025-2030.